

# **DIRECTION GENERALE**

# **NOTE D'INFORMATION DRH**

19 mars 2020

Objet: garde d'enfants – Covid 19

En prolongement de la note d'information « absences du salarié – Covid 19 » du 18 mars 2020 - paragraphe 2 - la Direction Générale vous informe des mesures mises à jour, concernant la garde d'enfants des personnels.

<u>Pour les enfants de moins de 6 ans</u>: afin de permettre aux personnels d'assurer leurs missions, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a mis en place un service d'accueil. Pour en bénéficier, il faudra vous rendre sur le site internet caf.fr, à la rubrique actualités, Covid 19—Structures d'accueil de jeunes enfants réservées aux personnels prioritaires où vous trouverez l'ensemble des services de garde mis à jour le 18 mars 2020 sur toute l'île.

Pour les enfants de plus 3 ans : à partir du lundi 23 mars 2020

Les enfants des personnels des établissements médico-sociaux pourront accéder à leurs structures scolaires habituelles, de la petite section à la classe de 3<sup>e</sup>, aux horaires et jours habituels d'ouverture.

Il est demandé aux parents de compléter un formulaire d'enquête en ligne sur le site de l'Académie de La Réunion (https://enquetes-ssa.ac-reunion.fr/report/(T(2f4cknaq1k))/r.aspx).

Vous pouvez également vous signaler aux chefs d'établissement, aux directeurs d'école concernés.

Il convient aussi de prévoir un panier repas, sauf indication contraire de la part de la collectivité.

Pour déposer votre enfant, vous devrez présenter votre carte professionnelle attestant de votre appartenance à un établissement médico-social ou d'une fiche de paye mentionnant l'établissement employeur. Une attestation sur l'honneur pourra vous être demandée.

Attention! L'ensemble des informations sont susceptibles d'évoluer très rapidement, nous ne manquerons pas de mettre à jour les informations dont nous disposerons.

Le Directeur général,

e Directeur Généra

PINEAU Jean-Paul

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 20.08.1997

Direction générale - BP.380 - 97456 Saint-Pierre Cedex





#### COMMUNIQUE DE L'ACADEMIE DE LA REUNION

Afin de préserver nos capacités sanitaires pour assurer la gestion des malades en milieu hospitalier et assurer le confinement des personnes les plus fragiles (personnes âgées et personnes en situation de handicap), l'accueil des enfants des personnels de santé sera mis en œuvre dès lundi 23 mars matin dans toutes les écoles et tous les collèges. Il s'agit d'un accueil exceptionnel, en groupe de 10 élèves maximum, de la petite section à la classe de 3e.

Cet accueil doit se concilier avec l'objectif de limiter les regroupements d'enfants pour freiner la propagation du virus.

Cet accueil est organisé, au moins dans un premier temps, dans l'établissement de scolarisation habituel des élèves concernés, aux horaires et jours habituels d'ouverture des écoles et des établissements. Les parents concernés doivent se signaler, dès maintenant, aux chefs d'établissement et directeurs d'école. Il convient de prévoir un panier repas, sauf indication contraire de la part de la collectivité.

Pour organiser cet accueil, seuls les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les personnels volontaires seront mobilisés. Les personnes fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil.

# Liste des catégories des professionnels concernés

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

Les parents devront présenter leur carte professionnelle attestant de leur appartenance à l'une de ces catégories ou d'une fiche de paye mentionnant l'établissement employeur ou d'une attestation de l'ARS. Il s'agit d'accueillir les enfants des personnels concernés qui n'ont aucune solution de garde alternative. Une attestation sur l'honneur pourra leur être demandée.

Aucune autre catégorie de salariés ou de fonctionnaires n'est éligible à ce dispositif exceptionnel, jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'assurer la prise en charge de leurs enfants dans l'école dès lundi 23 mars matin, les parents d'élèves, personnels de santé, indispensables à la gestion de la crise sanitaire et sans solution de garde, devront se signaler via l'enquête en ligne : <a href="https://enquetes-ssa.ac-reunion.fr/report/(T(6obo9vares))/r.aspx">https://enquetes-ssa.ac-reunion.fr/report/(T(6obo9vares))/r.aspx</a>





Le mercredi 18 mars 2020, le Caisse d'Allocation Familiale (CAF) a déclaré mettre en place des structures d'accueil de jeunes enfants réservées aux personnels prioritaires. Ce service a pour objectif de permettre à ces personnels qui n'ont aucune solution de garde (individuel ou familial) d'avoir une solution de garde pour leur enfant de moins de 6 ans.

# Ce service de garde concerne les personnes suivantes :

- À tous les personnels des établissements de santé, Aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et AHPA, établissements pour personne handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts.
- Aux professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes.
- Aux personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants.
- Aux services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures.

Ces personnels sont invités, pour réserver une place, à se rapprocher des structures ci-après qui accueilleront les enfants par groupe de 10. Ils devront justifier de leur activité (carte professionnelle, attestation de l'Agence Régionale de la Santé ou à défaut bulletin de salaire dans un premier temps).

Retrouvez ci-dessous la liste des structures mise à jour le 18 mars 2020.

## LISTE DES STRUCTURES LE 18 MARS 2020

#### NORD

## Saint Denis

- Multi-Accueil Séquoia Crèche & Go: 6 Rue Boyer de la Giroday 97400 St Denis 06 92 76 76 46
- Multi-Accueil Colombine Association Colombine: 13 Rue Pitel 97490 St Denis 06 92 31 17 17
- Crèche Perles à Pinpin Babyland : 130 Rue Jules Auber 97400 St Denis 06 93 99 24 83 / 06 93 93 26 74
- Multi-Accueil Les Onyx Association DSAP 7 allée des onyx 97400 Saint Denis 02 62 41 03 37 / 06 92 77 19 86
- Jardin d'enfants les Babies 13 bis chemin Bois Rouge la Bretagne 97400 Saint-Denis 02 62 98 92 00 / 06 92 76 44 97
- Centre Multi Accueil Poucelina 51 rue du Muscadier- 97490 Sainte-Clotilde 06 92 87 40 11/06 92 56 10 67

# Sainte Marie

• La cheminée de la Mare – Les Marionnettes : 11 Rue André Lardy 97438 Ste Marie - 06 92 14 46 56

- La Crèche Les Marionnettes: 104 Rue Roger Payet la Rivière des Pluies 97438 Ste Marie
  06 92 14 46 56
- Crèche de Beausejour Babyland: 9 Rue du Triangle Beauséjour 97438 Ste Marie 06 93 99 24 83 / 06 93 93 26 74

#### Sainte Suzanne

Multi-Accueil Aimé Césaire – Crèche & Go: 1 Rue Belle Eau 97441 Ste Suzanne - 06 92 76 76

#### **OUEST**

### La Possession

Multi-Accueil Ansellia – Crèche & Go: 15 Rue Moulin Joli 97419 la Possession - 06 92 76 76

# Saint Leu

Multi-Accueil Les Galabets – Babyland: 7 Chemin de l'Ecole 97424 St Leu - 06 93 99 24 83 / 06 93 93 26 74

# Saint Paul

- Crèche les Bichiques RUN Enfance: 83 Rue des Navigateurs 97434 St Paul 06 92 31 17 17
- Multi-Accueil Célimène Crèche & GO: 6 Rue Vellayoudom la Saline 97422 St Paul 06 92 76 76 46
- Multi-Accueil Sans Souci Crèche & GO: 7 Impasse Des Antigones 06 92 76 76 46
- Multi-Accueil SINMANGAVOLE SPL Ti BABA: 4 rue Edmond Albius 97460 Saint Paul 0693 93 88 43

# SUD

# Saint Pierre

- Crèches François Isautier AFSP: 3 Rue François Isautier 97410 St Pierre 06 93 99 24 83 / 06 93 93 26 74
- Etablissement d'accueil Le P'Tit Dodo CCAS581 Chemin Bœuf Bois d'Olives 97432 Ravine des Cabris - 06 92 68 67 13
- Multi-Accueil les Pensées CCAS43 Allée des Pensées Terre Sainte 97410 Saint-Pierre -06 92 68 67 13
- Micro-crèche Les P'Tits Poètes CCAS1 rue Joseph Hubert Bâtiment 5 Zac Bank 97410
  Saint-Pierre 06 92 68 67 13
- Micro-crèche Canne Bonbon CCAS 231 Avenue du Général de Gaulle Grand Bois 97410
  Saint-Pierre 06 92 68 67 13
- Multi-accueil Fleur de Sel CCAS Maison de l'Enfance, de le Jeunesse et de la Famille 31 rue François Isautier - 97410 Saint-Pierre - 06 92 68 67 13

## Saint Joseph

 Crèche Ti Train Vincendo – Babyland: 19 Rue des Marsouins 97480 St Joseph - 06 93 99 24 83 / 06 93 93 26 74

# Le Tampon

- Crèche Collective du Tampon SPL Petite Enfance: 28 Rue du Général Bigeard 97430 le Tampon - 06 92 68 83 43
- Crèche les P'tites Marmailles SPL Petite Enfance : 51 Rue du Docteur Ignace Hoarau 97430 le Tampon 06 92 68 83 43

# Saint-Louis

- Le Flamboyant Jaune CIAS: Centre de l'Enfance la Palissade 1 rue des petites nattes 97450 Saint-Louis 06 92 92 73 27
- Village de L'enfance du Pont Neuf CIAS 5 rue Victor Hugo Village de l'Enfance du Pont Neuf 97450 Saint-Louis -06 92 92 73 27
- Multi-accueil Village de l'Enfance du Pont Neuf CIAS 1 rue Victor Hugo 97450 Saint-Louis -06 92 92 73 27

### Etang-Salé

 Centre Multi-accueil Anne Mousse - CIAS 8 bis Allée de Montaignac - 97427 Etang-Salé - 06 92 92 73 27

# L'Entre-Deux

Micro-crèche "La Bulle aux Marmailles" - Association "La Bulle aux Marmailles" 16 rue
 Defaud – 97414 Entre-Deux - 06 92 30 31 71 / 06 92 22 54 18

#### **EST**

#### Saint André

- Crèche la Cressonnière Babyland 3 Ter Rue Gabriel Vayaboury la Cressonnière 97440 St André - 06 93 99 24 83 / 06 93 93 26 74
- Multi-accueil "Case Marmailles Saint-André": 26 Rue des Palmiers la Cressonnière 97440
  St André 06 93 13 40 12 /06 92 69 41 20

# Plaine des Palmistes

 Crèche Rita Garsani - CCAS 18 bis rue Aimé Payet - 97431 La Plaine des palmistes - 06 92 85 19 05 / 02 62 20 42 51

#### Bras-Panon

 Multi Accueil "Pom d'Aco" - Ville de Bras-Panon 16 ruelle des Corbeilles d'Or - Rivière des Roches - 97412 Bras Panon - 0692 67 25 02